



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 avril 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2009-649

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 8 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 8 avril 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2009-650*

RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-1-2009 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 518-1-1-2009 relatif à un programme d'aide financière visant la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau et remplaçant le règlement numéro 518-1-2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-651

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT POUR LE 521, RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE M^e Hugues St-Jacques, notaire, a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance conforme au document type fourni par la Ville pour la propriété située au 521, rue de Cannes;

CONSIDÉRANT QUE les conditions additionnelles exigées par la Ville se retrouvent au contrat, soit :

- le cessionnaire (Ville) ne sera en aucun cas responsable de tout dommage causé aux services municipaux par la présence d'une partie du bâtiment dans la servitude d'égout et d'aqueduc;
- en acceptant l'empiètement d'une partie du bâtiment à l'intérieur de la servitude existante d'égout et d'aqueduc, le cédant et les futurs propriétaires des unités de condos de l'immeuble en question s'obligent à effectuer les travaux nécessaires afin de répondre aux besoins de la Ville de Gatineau lors d'une intervention;
- advenant le cas où la Ville de Gatineau impute des frais inhérents de remise en état de services municipaux causés par la présence d'une partie du bâtiment dans la servitude d'égout et d'aqueduc, ces frais seront entièrement à la charge des propriétaires du bâtiment en question;
- advenant le cas où des dommages seraient causés au bâtiment par le bris d'équipements, propriétés de la Ville, dans l'assiette de l'empiètement, la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, a soumis un plan de localisation portant le numéro 9881 de ses minutes pour la propriété décrivant, entre autres, un empiètement d'une galerie et de deux balcons sur une partie des lots 3 359 710, (parcelle 1), 3 359 712 (parcelle 2) et 3 359 712 (parcelle 3) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau. Le lot 3 359 712 a fait l'objet d'une opération cadastrale en territoire rénové et est devenu les lots 4 108 181 à 4 108 213 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de la demande du propriétaire, le Service de l'ingénierie recommande d'accorder une servitude d'empiètement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement sur une partie des lots 3 359 710, (parcelle 1), 3 359 712 (parcelle 2) et 3 359 712 (parcelle 3) au cadastre du Québec aux conditions stipulées au document ci-joint pour les empiètements décrits au plan numéro 9881 préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre. Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du prometteur-cédant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude de tolérance préparé par M^e Hugues St-Jacques joint à la présente.

Adoptée

CE-2009-652

SOUSSION 2009 SP 001 - 9071-9048 QUÉBEC INC. - CONSTRUCTION NOVEX - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LES RUES BOYES ET BERTHE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 729 091,23 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - LUC ANGERS ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9071-9048 Québec inc. – Construction Novex, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur les rues Boyes et Berthe, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total approximatif de 729 091,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30614-018-71512 | 100 000,00 \$ | Réfection - Égout, aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Aqueduc |
| 06-30614-017-71513 | 303 794,83 \$ | Réfection - Égout, aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Égout |
| 06-30614-015-71514 | 163 000,00 \$ | Réfection - Égout, aqueduc et bassin de rétention - Rue Boyes - Aqueduc |
| 06-30613-019-71515 | 65 000,00 \$ | Réfection du réseau routier - Pavage sur la rue Berthe |
| 06-30613-018-71516 | 65 000,00 \$ | Réfection du réseau routier - Pavage sur la rue Boyes |
| 04-13493 | 32 296,40 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|---------------|---------------|---|
| 06-30614-005 | 243 704,32 \$ | | Réfection - Égout, aqueduc et bassin de rétention - Pluvial du ruisseau de la Brasserie |
| 06-30614-017 | | 243 704,32 \$ | Réfection - Égout, aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Égout |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2009-653

SOUSSION 2009 SP 043 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - VIEUX-AYLMER - SERVICE DE L'INGÉNIEURIE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Laboratoire A.B.S. inc., 1242, rue des Laurentides, Gatineau, Québec, J8M 5T5 pour la prestation de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Revitalisation de la rue Principale – Vieux-Aylmer », selon les prix unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant approximatif de 89 340,56 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 février 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30440-005-71517 | 85 383,06 \$ | Amélioration du réseau routier - Enfouissement - Rue Principale |
| 04-13493 | 3 957,50 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-654

SOUSSION 2009 SP 061 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET « RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES BANCROFT ET LORD-AYLMER » - SERVICE DE L'INGÉNIEURIE - DISCTICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Réfection des services municipaux – Rues Bancroft et Lord-Aylmer – Secteur d'Aylmer » pour un montant total approximatif de 100 740,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mars 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Dessau est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme Dessau est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 18-90002-005-71518 | 48 139,22 \$ | Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Égout - Rue Bancroft |
| 18-90002-004-71519 | 48 139,22 \$ | Honoraires professionnels - Routier, Égout, aqueduc - Aqueduc - Rue Bancroft |
| 04-13493 | 4 462,50 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-655

SOUSSION 2009 SP 065 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau, 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour la construction d'une nouvelle rue pour le futur centre de tri des matières recyclables pour un montant approximatif de 152 381,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme Dessau est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

La firme Dessau est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|----------------------------------|
| 02-30120-999-71520 | 145 631,25 \$ | Service de l'ingénierie - Autres |
| 04-13493 | 6 750,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-656*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL VILLAGE LE CÔTEAU, PHASE 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Développement Jacques Landriault S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 4 243 395 au cadastre du Québec, étant la phase 7 du projet Village Le Côteau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement Jacques Landriault S.E.N.C. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Village Le Côteau, phase 7:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement Jacques Landriault S.E.N.C. concernant le développement domiciliaire Village Le Côteau, phase 7, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 16 juillet 2008 et portant les minutes 11930-F;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Développement Jacques Landriault S.E.N.C. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service de l'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-657*

RÈGLEMENT NUMÉRO 633-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 415 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES ÉQUIPEMENTS, LES TRAVAUX ET LES AUTRES FRAIS RELATIFS À LA PHASE III-C DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 633-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 5 415 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les équipements, les travaux et les autres frais relatifs à la phase III-C du projet de rénovation de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-658

SOUSSION 2009 SI 118 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER – SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM-Technisol inc., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer, et ce, selon les prix unitaires apparaissant à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 49 151,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30342-009-71510 | 46 974,17 \$ | Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Honoraires professionnels |
| 04-13493 | 2 177,25 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-659

SOUSSION 2009 SP 063 - LES GAZONNIÈRES MOUNTAINVIEW LTÉE - ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 45 946,74 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE DEUX ANS AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Gazonnières Mountainview ltée, 4790, 5^e Concession, Quyon, Québec, J0X 2V0 pour l'entretien des terrains sportifs aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 45 946,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Le contrat est d'une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement d'une année. Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution, ils seront alors révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2010 et 2011, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 02-71440-521-71521 | 43 911,45 \$ | Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 04-13493 | 2 035,29 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-660

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE LEVER LE MORATOIRE - DON D'UNE PHOTOGRAPHIE DE L'ARTISTE GUY LAVIGUEUR - MONSIEUR GUY LAVIGUEUR - 1 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis un moratoire sur les nouvelles donations en 2006 afin de se doter de procédures de gestion adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-652 en date du 19 juin 2007, acceptait la Politique et procédures de gestion de la collection permanente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Lavigueur offre en don, pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, une photographie de sa collection personnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a l'œuvre proposé de monsieur Guy Lavigueur dans son entrepôt de conservation depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a étudié, le 10 décembre 2008, les propositions de dons et qu'il a recommandé cet œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a appliqué les critères issus de la politique municipale (ACL-2007-01);

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre a été évalué à sa juste valeur marchande actuelle par madame Sylvie Cataford-Blais de la galerie Simon Blais;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre proposé est une photographie d'un paysage aérien de l'Outaouais et qu'elle a illustré le carton d'invitation de l'exposition d'œuvres de l'artiste « Laisser sa trace » tenue du 10 avril au 18 mai 2008 à la Galerie Montcalm et qu'il vient enrichir la collection municipale d'œuvres de l'artiste montréalais réputé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de lever le moratoire exceptionnellement afin d'acquérir le don de monsieur Guy Lavigneur d'une valeur de 1 500 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2008 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

CE-2009-661

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE LEVER LE MORATOIRE - DON D'UNE PEINTURE DE L'ARTISTE PIERRETTE LAMBERT - MONSIEUR LUC CHARLEBOIS - 4 800 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis un moratoire sur les nouvelles donations en 2006 afin de se doter de procédures de gestion adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-652 en date du 19 juin 2007, acceptait la Politique et procédures de gestion de la collection permanente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Charlebois offre en don, pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, une peinture de l'artiste Pierrette Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a l'œuvre proposé de monsieur Luc Charlebois dans son entrepôt de conservation depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a étudié, le 10 décembre 2008, les propositions de dons et qu'il a recommandé cet œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a appliqué les critères issus de la politique municipale (ACL-2007-01);

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre a été évalué à sa juste valeur marchande actuelle par monsieur Claude Bouchard, M.A, consultant en art;

CONSIDÉRANT QUE ce don enrichit la collection municipale d'œuvres d'artistes de la région de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de lever le moratoire exceptionnellement afin d'acquérir le don de monsieur Luc Charlebois d'une valeur de 4 800 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2008 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

CE-2009-662
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-883

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE LEVER LE MORATOIRE - DON DE 16 OEUVRES DE L'ARTISTE DARAGON - MONSIEUR SÉBASTIEN CYR - 25 700 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis un moratoire sur les nouvelles donations en 2006 afin de se doter de procédures de gestion adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-652 en date du 19 juin 2007, acceptait la Politique et procédures de gestion de la collection permanente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Cyr, offre en don, pour le bénéfice de la collection permanente de la Ville de Gatineau, 16 œuvres de l'artiste Daragon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a les œuvres proposés de monsieur Sébastien Cyr dans son entrepôt de conservation depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a étudié, le 10 décembre 2008, les propositions de dons et qu'il a recommandé 16 des œuvres de cet artiste de l'Outaouais pour compléter une collection d'œuvres du même artiste acquise en 2005;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'acquisition a appliqué les critères issus de la politique municipale (ACL-2007-01);

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été évalués à leur juste valeur marchande actuelle par monsieur Claude Bouchard, M.A, consultant en art;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres proposés ont été réalisés entre les années 1985 et 2004 et qu'ils soulignent des étapes cruciales et prolifiques de la démarche artistique de cet artiste de la région de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de lever le moratoire exceptionnellement afin d'acquérir le don de monsieur Sébastien Cyr d'une valeur de 25 700 \$ pour la collection permanente de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les reçus d'impôt pour l'année fiscale 2008 et à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

Adoptée

CE-2009-663

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 9 110,02 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 210 369,59 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 4 831,52 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 - 320 658,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 15 et la liste des embauches numéro 12 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------------|
| Liste PA numéro 14 | Pièces de comptes à payer | 9 110,02 \$ | 13 au 17 avril 2009 |
| Liste PD numéro 15 | Pièces de comptes à payer | 210 369,59 \$ | 13 au 17 avril 2009 |
| Liste des réquisitions numéro 15 | Pièces de comptes à payer | 4 831,52 \$ | 13 au 17 avril 2009 |
| Liste des embauches numéro 12 | Embauche de personnel temporaire | 320 658,16 \$ | 6 au 10 avril 2009 |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-664 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 AVRIL 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant de 349 876,48 \$ pour la période du 9 au 15 avril 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-665 **SOUMISSION 2009 SI 041 - IMPRIMERIE FRAPPIER - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE – SERVICE DES FINANCES - 65 468,63 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Frappier, 556, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A4 pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, aux prix unitaires inscrits à l'option 1 du bordereau de soumission, pour un total approximatif de 65 468,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-666* **DÉSISTEMENT D'UN JUGEMENT ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-874 - PROJET DE VENTE DU LOT 3 111 956 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN INDUSTRIEL - PROMETTANT-ACHETEUR COMPAGNIE 4188560 CANADA INC. - CONSTRUCTION SOLEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4188560 Canada inc., faisant affaires sous le nom de Construction Soleil, représentée par monsieur Claude Osborne, a déposé une offre d'achat le 23 mars 2004 dans le but d'acquérir le lot 3 111 956 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé sur le chemin Industriel dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2004-571 en date du 1^{er} juin 2004, le conseil municipal autorisait la vente du lot 3 111 956 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acheteur a remis par chèque, avec l'offre d'achat, un montant représentant 10 % du prix d'achat en garantie de l'obligation d'acheter l'immeuble, ce chèque a été retourné à la Ville de Gatineau pour raison de provisions insuffisantes;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, suite à des procédures visant à obtenir le paiement intégral de ce montant, la Ville de Gatineau a obtenu un jugement par défaut de comparaître contre 4188560 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acheteur n'a pas respecté l'obligation contenue à la proposition de développement et offre d'achat, la Ville de Gatineau doit mettre fin à toute procédure visant à vendre l'immeuble à 4188560 Canada inc., procédure visant à s'approprier du montant du dépôt donnant ouverture à la réalisation de la transaction à 4188560 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-874 en date du 26 mai 2004 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2004-571 en date du 1^{er} juin 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil de se désister du jugement rendu en faveur de la Ville de Gatineau dans le dossier numéro 550-22-009336-064, et ce, dès l'abrogation par le conseil de la résolution numéro CM-2004-571 en date du 1^{er} juin 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents requis pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-667

ACQUISITION - LOT 4 170 521 AU CADASTRE DU QUÉBEC - POSTE DE POMPAGE - AVENUE LÉPINE - LE GROUPE BRIGIL CONSTRUCTION - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2, le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, un terrain d'une superficie de 1 008,5 m² pour un poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'immeuble à acquérir a été établie à 22 094 \$. À cette valeur s'ajoute une indemnité estimée à 12 520 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 1 008,5 m², connue et désignée comme étant le lot 4 170 521 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour un montant de 34 614 \$, avant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30346-013-71511 | 37 339,84 \$ | Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains |
| 04-13493 | 1 730,70 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-668

RENOUVELLEMENT DES ENTENTES D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS IBM SUR UNE BASE MENSUELLE AVEC IBM – SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 35 000 \$ POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise des équipements informatiques de la compagnie IBM depuis plusieurs années, soit des serveurs, des systèmes de disques et des systèmes de sauvegarde;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la garantie ou du présent contrat d'entretien de chacun des équipements, la Ville désire négocier directement avec la compagnie IBM les termes du contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, alinéa 9 de la Loi sur les cités et villes, les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'informatique à transiger directement sur une base mensuelle avec la compagnie IBM pour le renouvellement et l'ajout d'ententes d'entretien des équipements IBM en fonction des échéanciers de fin de garantie et de fin du contrat d'entretien des équipements en place, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-554 tout en respectant l'enveloppe budgétaire autorisée au budget pour l'entretien des équipements IBM.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2010 et 2011, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 02-13450-554-71522 | 33 449,61 \$ | Infrastructures - Entretien - Équipement informatique |
| 04-13493 | 1 550,39 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-669

FERMETURE DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM - COURSE DE CANARDS - 13 SEPTEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2009, la Fondation santé de Papineau présentera la 16^e édition de la Course de canards;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'utilisation des parcs Scullion et Landing;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des deux parcs requiert énormément de surveillance et de déplacement de gens;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de l'ingénierie et des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont approuvé la fermeture de l'avenue de Buckingham, de l'intersection de la rue Jean XXIII à l'intersection de la rue Charles, de 10 h à 15 h, le 13 septembre 2009 pour la course de canards;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera qu'un détour mineur pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de l'avenue de Buckingham et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la course de canards organisé par la Fondation santé de Papineau le 13 septembre 2009, et ce, selon les conditions suivantes :

- installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré au plan numéro C-07-270, lequel fait partie intégrante de la présente;
- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Buckingham, avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2009-670*

SIGNATURE D'UNE APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL POUR LA RÉALISATION DU RACCORDEMENT DU SENTIER RÉCRÉATIF DE L'IMPASSE DE LA LICORNE AU RÉSEAU DE SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet résidentiel du secteur des Fées a réalisé le projet résidentiel des rues de la Chimère et de la Licorne en aménageant deux sentiers récréatifs sur ses terrains sans les relier au réseau de sentiers récréatifs du parc de la Gatineau. Quoique ces sentiers ne soient pas terminés, ils sont utilisés d'une façon informelle ce qui entraîne certains problèmes de sécurité des usagers ainsi que de protection de l'environnement naturel du parc;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à cette situation, la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau ont convenu de relier qu'un seul des deux sentiers au sentier existant, soit celui de la rue de la Licorne; pour l'autre, le sentier de la rue de la Chimère, l'accès au parc de la Gatineau sera définitivement fermé, en permettant seulement le passage des véhicules de services en ce qui concerne l'entretien de la conduite pluviale existante et de son exutoire;

CONSIDÉRANT QUE le raccordement du prolongement du sentier de la rue de la Licorne, évalué à environ 5 000 \$, sera réalisé entièrement par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une étude en vue de déterminer l'utilisation future du sentier, qui sera fermé sur la rue de la Chimère, sera effectuée par nos services;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation fédérale d'utilisation du sol pour la réalisation du raccordement du sentier récréatif de l'impasse de la Licorne au réseau de sentiers de la Commission de la capitale nationale, a été émise par la Commission de la capitale nationale, le 4 décembre 2008, et que la signature de la Ville est requise pour accepter cette approbation;

CONSIDÉRANT QU'un décret du gouvernement du Québec est nécessaire pour approuver le projet et autoriser la transaction avec la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la réalisation du raccordement du sentier récréatif de l'impasse de la Licorne afin de le relier au réseau de sentiers récréatifs de la Commission de la capitale nationale et de clôturer celui de la rue de la Chimère et d'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau intitulée « Approbation fédérale d'utilisation du sol pour le raccordement du sentier de la rue de la Licorne au sentier récréatif du Lac-des-Fées dans le parc de la Gatineau ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente soumise par la Commission de la capitale nationale en date du 4 décembre 2008.

La présente résolution est conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec visant à permettre la conclusion des ententes. Le greffier est, par conséquent, autorisé à transmettre une demande auprès des autorités compétentes.

Les fonds pour la réalisation de ces travaux seront pris à même le poste budgétaire 02-71485-692 pour un montant de 5 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-71485-692 | 5 000 \$ | Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipement non capitalisable |

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2009 conditionnellement à l'approbation d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-671

SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin, à l'attention de Roger Constantineau, 416, rue Lahaie, Gatineau, Québec, J8R 1J3, à titre d'aide financière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 02-11413-972 | 100 \$ | Richard Côté - De Bellevue - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-672

SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - ACTIVITÉ LE 10 JUILLET 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET CLAUDE MILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de monsieur Raymond Thibeault, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 10 juillet 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11406-972 | 100 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |
| 02-11402-972 | 100 \$ | André Laframboise - De Lucerne - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-673

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 - SAINTE-ROSE-DE-LIMA - VENTE DE GARAGE - 23 MAI 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 10114 Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Michel Gaudreau, Grand Chevalier, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour la vente de garage organisée au profit du Comptoir familial Sainte-Marie le 23 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11415-972 | 300 \$ | Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-674

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-RENÉ-GOUPIL, CONSEIL 10179 - SOUPER FAMILIAL - 8 MAI 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-René-Goupil, Conseil 10179, à l'attention de monsieur Armand Delisle, Grand Chevalier, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper familial qui aura lieu le 8 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-11415-972 | 50 \$ | Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions |
| 02-11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11413-972 | 200 \$ | Richard Côté - De Bellevue - Subventions |
| 02-11412-972 | 100 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-675

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Maxime Tremblay, 31, rue de l'Embellie, Gatineau, Québec, J9A 3K5, à titre de subvention pour assurer une gestion écologique des déchets lors de leur épluchette de blé d'Inde.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-11404-972 | 250 \$ | Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions |
| 02-11403-972 | 250 \$ | Alain Riel - De Deschênes - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-676

SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club Les aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation des activités de 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11414-972 | 200 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11413-972 | 200 \$ | Richard Côté - De Bellevue - Subventions |
| 02-11412-972 | 200 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-677 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI TÊTES RASÉES - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, à l'attention de madame Linda Leclerc, 233, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour le Défi têtes rasées qui aura lieu le 7 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|---|
| 02-11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 02-11415-972 | 50 \$ | Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions |
| 02-11416-972 | 100 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |
| 02-11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11413-972 | 1 000 \$ | Richard Côté - De Bellevue - Subventions |
| 02-11412-972 | 500 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 02-11411-972 | 100 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |
| 02-11408-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - De Hull - Subventions |
| 02-11406-972 | 50 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-678 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - FÊTE DE QUARTIER 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des Pionniers, à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 20 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|---|
| 02-11414-972 | 5 000 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|----------|---|
| 02-71494-692 | 5 000 \$ | | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Équipement non capitalisable |
| 02-11414-972 | | 5 000 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-679

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE
GATINEAU AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, DE L'ESPACE
OUTAOUAIS ET DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES
D'APPRENTISSAGE - 8 MAI 2009 - 610 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Pierre Phillion, Denis Tassé, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité organisée par la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau le 8 mai 2009 au profit de l'Avenue des jeunes, de l'Espace Outaouais et de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Claude Millette à subventionner cette activité pour un montant de 195 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 610 \$ à l'ordre de la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau, à l'attention de monsieur l'agent Pierre Lanthier, responsable de l'activité, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11407-972 | 35 \$ | Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions |
| 02-11413-972 | 115 \$ | Richard Côté - De Bellevue - Subventions |
| 02-11412-972 | 115 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 02-11410-972 | 115 \$ | Denis Tassé - Des Riverains - Subventions |
| 02-11408-972 | 115 \$ | Denise Laferrière - De Hull - Subventions |
| 02-11406-972 | 115 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-680

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE OUTAOUAIS ET LE RELAIS DES JEUNES GATINOIS - 11 MAI 2009 - 325 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité, le 11 mai 2009, au profit de l'Association Québec-France Outaouais et le Relais des Jeunes Gatinois.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 250 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Association Québec-France Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Grosleau, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11406-972 | 50 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |
| 02-11417-972 | 100 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |
| 02-11414-972 | 75 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 02-11409-972 | 50 \$ | Simon Racine - De Limbour - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-681

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE AU 22^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - LÉVIS - 27 AU 29 MAI 2009 - 1 275 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller André Laframboise à participer au 22^e colloque annuel de Les Arts et la Ville qui se tiendra à Lévis du 27 au 29 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 104, Québec, Québec, G1R 2T9 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 275 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|---|
| 02-72135-311 | 1 275 \$ | Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-682 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - BLITZ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds le 29 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-11417-972 | 100 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-683 **SUBVENTION DE 300 \$ - JOURNÉE CLAUDE CHARLEBOIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Journée Claude Charlebois, à l'attention de madame Monic Charlebois, 43, rue des Servantes, Gatineau, Québec, J8M 1C1, à titre de subvention pour la 4^e édition qui aura lieu le 13 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-11417-972 | 50 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |
| 02-11416-972 | 250 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-684 **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - FÊTE DES FINISSANTS - 22 JUIN 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord, à l'attention de madame Marie-Claude Tremblay, directrice, 15, rue des Groseillers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour une activité de fin d'année qui aura lieu le 22 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 02-11406-972 | 400 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-685

SUBVENTION DE 400 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités, à l'attention de monsieur Jean-Pierre Pariseau, président, 49, rue Mutchmore, appartement 124, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour une activité spéciale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11407-972 | 400 \$ | Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-686

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - MARDIS CLASSIQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau, à l'attention de monsieur André Paquin, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2Z4, à titre de subvention pour les Mardis Classiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11407-972 | 500 \$ | Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-687

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU - 5 JUIN 2009 - 200 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit de la Fondation Santé de Papineau le 5 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Santé de Papineau, à l'attention de madame Linda Raby, 155, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 0C2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11417-972 | 200 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-688

SUBVENTION DE 1 350 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - EN ESPADRILLES POUR LA SANTÉ MENTALE - 3 MAI 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 350 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, à l'attention de monsieur Pierre Landry, président, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour la marche En Espadrilles pour la santé mentale qui aura lieu le 3 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 02-11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 02-11417-972 | 50 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |
| 02-11416-972 | 50 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |
| 02-11415-972 | 50 \$ | Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions |
| 02-11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 02-11411-972 | 100 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |
| 02-11410-972 | 50 \$ | Denis Tassé - Des Riverains - Subventions |
| 02-11409-972 | 50 \$ | Simon Racine - De Limbour - Subventions |
| 02-11408-972 | 100 \$ | Denise Laferrière - De Hull - Subventions |
| 02-11406-972 | 350 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |
| 02-11405-972 | 50 \$ | Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions |
| 02-11404-972 | 100 \$ | Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions |
| 02-11403-972 | 100 \$ | Alain Riel - De Deschênes - Subventions |
| 02-11402-972 | 100 \$ | André Laframboise - De Lucerne - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-689

SUBVENTION DE 650 \$ - JEUNESSE, J'ÉCOUTE - MARCHÉ BELL - 3 MAI 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de Jeunesse, J'écoute – Marche Bell, à l'attention de madame Maude Lacelle, 1679, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 3 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 02-11411-972 | 50 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |
| 02-11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |
| 02-11412-972 | 100 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 02-11410-972 | 50 \$ | Denis Tassé - Des Riverains - Subventions |
| 02-11409-972 | 100 \$ | Simon Racine - De Limbour - Subventions |
| 02-11408-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - De Hull - Subventions |
| 02-11406-972 | 100 \$ | Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions |
| 02-11405-972 | 50 \$ | Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-690

SUBVENTION DE 1 500 \$ - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA BERGE DU MARAIS DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour, à l'attention de madame Diane Paré, présidente, 57, rue Poullart, Gatineau, Québec, J8V 2C7, à titre de subvention pour le projet de réhabilitation de la berge du marais de Touraine qui aura lieu à la fin septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|--|
| 02-11409-972 | 1 500 \$ | Simon Racine - De Limbour - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-691

FERMETURE PARTIELLE DE LA VOIE GAUCHE - RUE SAINT-RÉDEMPTEUR, ENTRE LES RUES PILON ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE - 1^{ER} AU 30 MAI 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE dans ses plans d'actions 2008 et 2009 approuvés par le conseil en vertu de sa résolution numéro CM-2008-1286, la Commission jeunesse a identifié différents montants totalisant 35 000 \$ destinés à réaliser une fresque murale permanente sur le mur aveugle situé au coin des rues Saint-Rédempteur et de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette fresque s'inscrit dans le Programme de prévention des tags et graffitis illégaux dont l'objectif est de réduire les méfaits reliés aux tags et graffitis illégaux en valorisant le graffiti en tant qu'art urbain et que sa réalisation sera exécutée par quatre jeunes artistes-graffiteurs de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture partielle de la voie gauche de la rue Saint-Rédempteur, entre les rues Pilon et de l'Hôtel-de-Ville, du 1^{er} au 30 mai 2009, et ce, dans le cadre de la réalisation de la fresque murale permanente sur le mur aveugle situé au coin des rues Saint-Rédempteur et de l'Hôtel-de-Ville, aux dates et conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer l'accès en tout temps aux résidants touchés par cette fermeture partielle de rue.

Adoptée

CE-2009-692

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES 5 QUILLES DU QUÉBEC - CHAMPIONNAT NATIONAL - 1^{er} AU 5 MAI 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des 5 quilles du Québec, à l'attention de monsieur Daniel Lamarche, 1066, rue Bel-Air, Gatineau, Québec, J8P 1B4, à titre de subvention pour la participation de l'équipe junior de la salle de quilles de Masson au championnat national qui aura lieu à Toronto du 1^{er} au 5 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11416-972 | 200 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-693

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - BOURSES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de monsieur Rémi Racine, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour la remise de bourses lors du bal des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-11417-972 | 100 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions |
| 02-11416-972 | 100 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-694 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SOUTH HULL - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école South Hull, à l'attention de monsieur Jack Mohr-Wise, 86, promenade Crescent, Gatineau, Québec, J9H 1T6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds pour la Fondation des maladies du cœur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|--|
| 02-11403-972 | 500 \$ | Alain Riel - De Deschênes - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------|--------|--|
| 02-11403-694 | 500 \$ | | Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels |
| 02-11403-972 | | 500 \$ | Alain Riel - De Deschênes - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-695 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DU PARC GÉRARD-MARCHAND - FÊTE DES VOISINS - 6 JUIN 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association du parc Gérard-Marchand, à l'attention de monsieur Marc Carrière, 102, rue La Québécoise, Gatineau, Québec, J8M 1J5, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des voisins qui aura lieu le 6 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|---|
| 02-11416-972 | 1 000 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|----------|---|
| 02-71496-692 | 1 000 \$ | | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipement non capitalisable |
| 02-11416-972 | | 1 000 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-696

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC A. SÉGUIN
AU POSTE D'OPÉRATEUR A, CAMIONNEUR - SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur A, Camionneur au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-051 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Luc A. Séguin au poste d'opérateur A, Camionneur au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Luc A. Séguin sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc A. Séguin est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-114 – Granulation – Usine de traitement des eaux usées – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-697

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1188

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YAN TREMBLAY
AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX POMPES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux pompes au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-062 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yan Tremblay au poste de préposé aux pompes au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Yan Tremblay sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yan Tremblay est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41530-114 – Stations de pompage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-698

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL LAPOINTE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, Surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Michel Lapointe au poste d'agent, Surveillance des territoires du Service de police.

Le salaire de monsieur Jean-Michel Lapointe sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Michel Lapointe est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jean-Michel Lapointe est le 4 février 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Réguliers – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-699

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN NORMAND AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA LOGISTIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) à la logistique au Service de sécurité incendie (poste INC-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean Normand au poste de préposé à la logistique au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Jean Normand sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean Normand est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22310-114 – Schéma de couverture de risques – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-700
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1532

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE PÉPIN AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédé au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-038 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Pépin au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Pierre Pépin sera établi à la classe 10 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Pépin est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-701
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-352

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT BEAULNE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES À LA DIVISION DES AQUEDUCS, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-070 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Robert Beaulne au poste de préposé aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Robert Beaulne sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Robert Beaulne est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22290-114 – Bornes-fontaines – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-702

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL LANDRY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES À LA DIVISION DES AQUEDUCS, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-071 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Landry au poste de préposé aux bornes-fontaines à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Landry sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Landry est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22290-114 – Bornes-fontaines – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-703

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS - SERVICE DE L'INGÉNÉRIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne), Réseaux techniques urbains au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-BLC-031 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Philippe Gagné au poste de technicien, Réseaux techniques urbains au Service de l'ingénierie.

Le salaire de monsieur Philippe Gagné sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Philippe Gagné est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la permanence de monsieur Jean-Claude Bégin prévue le 26 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service de l'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-704

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE PROVENCHER AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de spécialiste en approvisionnement à la Division de l'approvisionnement du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-Claude Provencher au poste de spécialiste en approvisionnement à la Division de l'approvisionnement du Service des finances.

Le salaire de madame Marie-Claude Provencher sera celui de la classe 10, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Claude Provencher est assujétiée à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-705

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GERMAIN - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Germain a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

| NOM DE L'EMPLOYÉ | SERVICE | DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| Jean-François Germain | Division de la planification financière du Service des finances | Le 27 mars 2009 |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jean-François Germain pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif